



Organisation de la fin d'année des élèves de 3^{ème}

Organisation du Diplôme National du Brevet (DNB) et fin d'année au collège

- Les épreuves écrites du DNB, Diplôme National du Brevet se dérouleront **les vendredi 26 juin matin, lundi 29 juin matin et après-midi et mardi 30 juin matin.** Les convocations des élèves ont été distribuées. Au verso nous vous recommandons de lire attentivement les consignes à respecter pour chaque épreuve. Le service de restauration au collège Gambetta fonctionnera normalement le lundi 29 juin (journée avec des épreuves sur la journée)
- Les cours seront assurés normalement selon l'emploi du temps habituel jusqu'au **lundi 22 juin 17h inclus.**
- **Le mardi 23 juin et mercredi 24 juin matin,** les élèves de 3^{ème} seront libérés de cours et auront les journées pour réviser de façon autonome pour le DNB s'ils le souhaitent. **Des révisions seront organisées au collège pour les élèves volontaires, sur inscription uniquement via pronote (sondage à renseigner par les élèves ou la famille avant vendredi 19 juin 17h)** – Le planning définitif sera établi fonction des retours du sondage et porté sur Pronote. Seuls les élèves motivés à réviser seront acceptés.
- **Jeudi 25 juin,** le collège est fermé pour la préparation des salles d'examen.
- **Du mercredi 1^{er} juillet au vendredi 3 juillet,** en raison d'un grand nombre d'enseignants absents pour cause de corrections et en raison des réunions de préparation de rentrée, les cours n'auront pas lieu selon l'emploi du temps habituel.
- L'école ouverte propose des ateliers du **lundi 6 juillet au jeudi 9 juillet** (voir documentation et coupon d'inscription spécifiques).

Orientation et affectation

Les résultats d'affectation seront connus **le mardi 30 juin matin à 11h30,** après leur épreuve de mathématiques. Les élèves récupéreront au collège les résultats d'affectation à ce moment-là, ainsi que leur ASSR 2 et leur certification PIX, le cas échéant. Vous aurez accès la notification d'affectation dans l'après-midi sur votre compte educonnect.

La décision d'affectation ne remplace pas l'inscription effective à effectuer :

- Les élèves affectés dans un lycée devront **impérativement procéder à l'inscription avant le vendredi 2 juillet.** Il est possible qu'une préinscription soit à faire en ligne à l'aide de vos identifiants educonnect. Les modalités seront détaillées sur la notification d'affectation. Si l'inscription n'est pas faite à la date du 3 juillet, la place sera considérée comme vacante.
- Si votre enfant n'a pas obtenu d'affectation, vous devez prendre contact immédiatement avec le collège afin de participer au 2^{ème} tour d'affectation sur les places vacantes.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations,

La direction